

Nom prénom	_____
N° Adhérent	_____
Revenus de l'année	_____

 Si pas de dépense mixte, cochez la case Néant

Nature de la charge	Montant Total	Mode de réintégration (1 ou 2)*	Montant part privée
Salaires nets et charges sociales			
Autres impôts			
Loyers et charges ou Ch.de copropriété			
Location de matériel et mobilier			
Entretien réparation			
Chauffage, eau, gaz, électricité			
Assurances autres que véhicules			
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : Autres frais (ligne23) quote-part privée ou salariée			
Véhicules : Intérêts d'emprunt - quote-part relative à l'usage privé ou salarié			
CRDS et CSG**			
Loi Madelin**			
Fournitures de bureau, Documentation P et T			
Quote-part frais de repas non déductible			
Intérêts d'emprunt (hors véhicule)			
Autres frais financiers + agios			
Frais de comptabilité et d'adhésion à l'AGA			
Amendes et pénalités			
PVCT réintégrée			
Moins value quote-part privée			
Autres : précisez			
Autres : précisez			
Autres : précisez			

* Mode de réintégration, indiquez au choix 1 ou 2.

1 : Réintégration fiscale : la part privée est portée en « Divers à réintégrer » sur la ligne 36 de la 2035.

2 : Réintégration comptable : la part privée est portée en comptabilité dans le compte de l'exploitant ou un autre compte de dépense non déductible.

** ATTENTION. Nouveau : indiquez dans la première colonne (MONTANT TOTAL) le montant total de la CSG/CRDS et des Lois Madelin payées dans l'année, et non plus la seule part non déductible de ces cotisations et contributions.